

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT**

DECRET

D/2009/ N° **144** /SGG/PRG/CNDD/2009

PORTANT NOMINATION DE DIRECTEUR ET INSPECTEURS REGIONAUX DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu- Le communiqué N°001/CNDD du 23 /12/2008 portant prise effective du pouvoir par le CNDD, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Vu- L'ordonnance N°006/PRG/CNDD du 29/12/2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu- L'ordonnance N°007/PRG/CNDD/ du 29/12/2008, portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu- L'ordonnance N°008/PRG/CNDD du 29/12/2008, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu-Le Décret D/2009/001/SGG/PRG/CNDD du 14 Janvier 2009, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu- Le Décret D/2009/088/SGG/PRG/CNDD du 05 Mai 2009, portant nomination du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de l'Emploi des Jeunes ;

Vu-Les nécessités de service.

DECRETE

Article1- Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de Directeur et Inspecteurs régionaux de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de L'Emploi des Jeunes.

Ce sont :

VILLE DE CONAKRY : Madame **CONDE Gnalen**, administrateur civil, hiérarchie A, Mle : **196347 D**; précédemment en service au Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques.

BOKE : Monsieur **CAMARA Mohamed Lawal**, professeur/ inspecteur de jeunesse et des sports, hiérarchie A, Mle : **191415 H**; précédemment Directeur National des Sports et des Activités Physiques;

MAMOU: Monsieur **DIALLO Mamadou Maadjou**, administrateur civil, hiérarchie A, Mle : **196312 W**, précédemment Inspecteur régional de la jeunesse et des sports de Labé ;

LABE : Monsieur **SYLLA Soriba**, professeur/inspecteur de jeunesse et des sports, hiérarchie A, précédemment Conseiller chargé des questions de jeunesse au Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

KANKAN : Monsieur **KEITA Souro**, professeur, hiérarchie A, Mle : **196265 H**, confirmé;

KINDIA : Monsieur **BAH Mamadou Saidou**, professeur, hiérarchie A, Mle : **190830 Y**, précédemment Directeur préfectoral de la jeunesse et des sports de Boké ;

FARANAH : Monsieur **CAMARA Simity Souleymane**, ingénieur agronome, hiérarchie A, Mle : **166666 N** ; précédemment en service à la Direction Préfectorale de l'Agriculture de Faranah ;

N'ZEREKORE : **CAMARA Moustapha**, administrateur civil, hiérarchie A, Mle : **196389 G** ; précédemment Directeur préfectoral de la jeunesse et des sports de Kankan ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.



Conakry, le

10.7. AOÛT 2009

CAPITAINE MOUSSA DADIS CAMARA
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
COMMANDANT EN CHEF DES FORCES ARMEES